



JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 41st Parliament
62 Elizabeth II

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 41^e législature
62 Elizabeth II

N° 178

Thursday, June 20, 2013

1:30 p.m.

Le jeudi 20 juin 2013

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dagenais
Ataullahjan	Dawson
Baker	Day
Batters	De Bané
Bellemare	Demers
Beyak	Downe
Black	Doyle
Boisvenu	Duffy
Braley	Dyck
Butch	Eaton
Callbeck	Eggleton
Campbell	Enverga
Carignan	Fortin-Duplessis
Champagne	Fraser
Chaput	Frum
Comeau	Furey
Cools	Gerstein
Cordy	Greene
Cowan	Harb

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dagenais
Ataullahjan	Dawson
Baker	Day
Batters	De Bané
Bellemare	Demers
Beyak	Downe
Black	Doyle
Boisvenu	Duffy
Braley	Dyck
Butch	Eaton
Callbeck	Eggleton
Campbell	Enverga
Carignan	Fortin-Duplessis
Champagne	Fraser
Chaput	Frum
Comeau	Furey
Cools	Gerstein
Cordy	Greene
Cowan	Harb

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette	Mitchell	Runciman
Housakos	Mockler	Segal
Jaffer	Moore	Seidman
Johnson	Munson	Seth
Joyal	Nancy Ruth	Smith (<i>Cobourg</i>)
Kinsella	Neufeld	Smith (<i>Saurel</i>)
Lang	Ngo	Stewart Olsen
LeBreton	Nolin	Tannas
MacDonald	Ogilvie	Unger
Maltais	Oh	Verner
Manning	Oliver	Wallace
Marshall	Patterson	Watt
Martin	Plett	Wells
Massicotte	Poirier	White
McCoy	Raine	Zimmer
McInnis	Ringuelette	
McIntyre	Rivard	
Mercer	Rivest	
Meredith	Robichaud	

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette	Mitchell	Runciman
Housakos	Mockler	Segal
Jaffer	Moore	Seidman
Johnson	Munson	Seth
Joyal	Nancy Ruth	Smith (<i>Cobourg</i>)
Kinsella	Neufeld	Smith (<i>Saurel</i>)
Lang	Ngo	Stewart Olsen
LeBreton	Nolin	Tannas
MacDonald	Ogilvie	Unger
Maltais	Oh	Verner
Manning	Oliver	Wallace
Marshall	Patterson	Watt
Martin	Plett	Wells
Massicotte	Poirier	White
McCoy	Raine	Zimmer
McInnis	Ringuelette	
McIntyre	Rivard	
Mercer	Rivest	
Meredith	Robichaud	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative à la présence des sénateurs*.

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS**Tabling of documents**

The Honourable the Speaker tabled the following:

Reports of the Office of the Commissioner of Lobbying for the fiscal year ended March 31, 2013, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/41-1724.

Presenting or Tabling of Reports from Committees

The Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, presented its eighth report (*Report on a case of privilege respecting the appearance of a witness before a committee*).

(*The report is printed as an appendix at pages 2716-2718.*)

The Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Andreychuk, Chair of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, tabled its thirteenth report, entitled: *Building Bridges: Canada-Turkey Relations and Beyond*.—Sessional Paper No. 1/41-1725S.

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Fortin-Duplessis, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Runciman, Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, presented its thirtieth report (*Bill C-32, An Act to amend the Civil Marriage Act, without amendment*).

The Honourable Senator Black moved, seconded by the Honourable Senator Beyak, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de documents**

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapports du Commissariat au lobbying pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 1/41-1724.

Présentation ou dépôt de rapports de comités

L'honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*), président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présente le huitième rapport de ce comité (*rapport sur un cas de privilège concernant la comparution d'un témoin devant un comité*).

(*Le rapport est imprimé en annexe aux pages 2716 à 2718.*)

L'honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*) propose, appuyé par l'honorable sénatrice Cordy, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Andreychuk, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, dépose le treizième rapport de ce comité intitulé *Jeter des ponts : les liens entre le Canada et la Turquie et leur potentiel*.—Document parlementaire n° 1/41-1725S.

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Runciman, président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le trentième rapport de ce comité (*projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le mariage civil, sans amendement*).

L'honorable sénateur Black propose, appuyé par l'honorable sénatrice Beyak, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDERS OF THE DAY GOVERNMENT BUSINESS

Bills — Third Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Buth, seconded by the Honourable Senator Marshall, for the third reading of Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures.

After debate,

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Runciman, seconded by the Honourable Senator Braley, for the third reading of Bill C-51, An Act to amend the Witness Protection Program Act and to make a consequential amendment to another Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

○ ○ ○

Orders No. 3 and 4 were called and postponed until the next sitting.

Bills — Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees — Other

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Order No. 67 was called and postponed until the next sitting.

ORDRE DU JOUR AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi — Troisième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Buth, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-60, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Après débat,

L'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Runciman, appuyée par l'honorable sénateur Braley, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-51, Loi modifiant la Loi sur le programme de protection des témoins et une autre loi en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

○ ○ ○

Les articles n°s 3 et 4 sont appellés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi — Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Rapports de comités — Autres

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

L'article n° 67 est appelé et différé à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS

Commons Public Bills — Third Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carignan, seconded by the Honourable Senator Marshall, for the third reading of Bill C-377, An Act to amend the Income Tax Act (requirements for labour organizations);

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Ringuette, seconded by the Honourable Senator Jaffer, that Bill C-377 be not now read a third time, but that it be amended in clause 1,

(a) on page 2, by replacing line 30 with the following:

“the period is greater than an amount that is equal to the maximum total annual monetary income that could be paid to a Deputy Minister, shown as”; and

(b) on page 3, by replacing line 13 with the following:

“ees with compensation that is greater than the maximum total annual monetary income that could be paid to a Deputy Minister and disbursements”;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Nancy Ruth, that Bill C-377 be not now read a third time, but that it be amended in clause 1,

(a) on page 2,

(i) by replacing line 1 with the following:

“(2) Subject to subsection 149.01(6), every labour organization and every”, and

(ii) by replacing line 30 with the following:

“the period is greater than \$150,000, shown as”;

(b) on page 3, by replacing line 13 with the following:

“ees with annual compensation of \$444,661 or more and”;

(c) on page 5, by replacing lines 34 to 35 with the following:

“poration;

(b) a branch or local of a labour organization;

(c) a labour organization with fewer than 50,000 members;

(d) a labour trust in respect of one or more labour organizations that, in total, have fewer than 50,000 members; and

(e) a labour trust the activities and operations”; and

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Troisième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carignan, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières);

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénatrice Ringuette, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer, que le projet de loi C-377 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 1 :

a) à la page 2, par substitution, à la ligne 27, de ce qui suit :

« bénéficiaire donné est supérieure à une somme égale à la rémunération annuelle totale en argent maximale qui pourrait être versée à un sous-ministre »;

b) à la page 3, par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« à la rémunération annuelle totale en argent maximale qui pourrait être versée à un sous-ministre, et des personnes exerçant des »;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénatrice Nancy Ruth, que le projet de loi C-377 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 1 :

a) à la page 2 :

(i) par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« (2) Sous réserve du paragraphe 149.01(6), dans les six mois suivant la fin de chaque »;

(ii) par substitution, à la ligne 27, de ce qui suit :

« bénéficiaire donné est supérieure à 150 000 \$ »;

b) à la page 3, par substitution, aux lignes 5 et 6, de ce qui suit :

« ployés dont la rémunération annuelle est égale ou supérieure à 444 661 \$ et des personnes exerçant des »;

c) à la page 5, par substitution, à la ligne 34, de ce qui suit :

« b) à la subdivision ou à la section locale d'une organisation ouvrière;

c) à l'organisation ouvrière qui compte moins de 50 000 membres;

d) aux fiducies de syndicat relativement à une ou plusieurs organisations ouvrières qui totalisent moins de 50 000 membres;

e) aux fiducies de syndicat dont les activités »;

(d) on page 6,

(i) by replacing line 6 with the following:

“described in paragraph (6)(e)), that is limited”,

(ii) by replacing line 10 with the following:

“(6)(e);”, and

(iii) by adding after line 16 the following:

“(8) For greater certainty, nothing in this section shall be interpreted as affecting solicitor-client privilege.”;

And on the subamendment of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Tardif, that the motion in amendment be amended as follows:

That Bill C-377 be not now read a third time, but that it be amended in clause 1, on page 2,

(a) by replacing line 23 with the following:

“(b) a set of the following statements for the fiscal period”; and

(b) by replacing line 36 with the following:

“that is to be paid or received, namely.”.

After debate,

With leave of the Senate,

In amendment, the Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Mercer, that Bill C-377 be not now read a third time, but that it be amended in clause 1,

(a) on page 4,

(i) by replacing line 12, in the French version, with the following:

“sés relatifs aux activités de recrutement,”, and

(ii) by replacing line 22, in the French version, with the following:

“liés aux activités juridiques, sauf s’ils ont trait à des”; and

(b) on page 5, by replacing line 36 with the following:

“of which are limited to the”.

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 2 to 6 were called and postponed until the next sitting.

d) à la page 6 :

(i) par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« sauf une fiducie visée à l’alinéa (6)e), et à la »,

(ii) par substitution, à la ligne 11, de ce qui suit :

« une police visée à l’alinéa (6)e); »,

(iii) par adjonction, après la ligne 16, de ce qui suit :

« (8) Il est entendu que le présent article n’a pas pour effet de porter atteinte au secret professionnel qui lie un avocat à son client. »;

Et sur le sous-amendement de l’honorablesénateur Cowan, appuyée par l’honorablesénatrice Tardif, que la motion d’amendement soit modifiée comme suit :

Que le projet de loi C-377 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 1, à la page 2, par substitution :

a) à la ligne 21, de ce qui suit :

« b) les états ci-après pour l’exercice indiquant le »;

b) à la ligne 32, de ce qui suit :

« ou à payer ou à recevoir, soit les états suivants : ».

Après débat,

Avec le consentement du Sénat,

En amendement, l’honorablesénatrice Chaput propose, appuyée par l’honorablesénateur Mercer, que le projet de loi C-377 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu’il soit modifié, à l’article 1 :

a) à la page 4 :

(i) par substitution, à la ligne 12, de ce qui suit :

« sés relatifs aux activités de recrutement, »;

(ii) par substitution, à la ligne 22, de ce qui suit :

« liés aux activités juridiques, sauf s’ils ont trait à des »;

b) à la page 5, par substitution, à la ligne 35, de ce qui suit :

« ont trait à l’administration, à la ».

L’honorablesénatrice Cools propose, appuyée par l’honorablesénateur Mitchell, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n°s 2 à 6 sont appellés et différés à la prochaine séance.

Senate Public Bills — Reports of Committees

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ogilvie, seconded by the Honourable Senator Wallace, for the adoption of the fifteenth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology (*Bill S-204, An Act to establish a national strategy for chronic cerebrospinal venous insufficiency (CCSVI), with a recommendation*), presented in the Senate on November 22, 2012.

After debate,

The Honourable Senator Mercer moved, seconded by the Honourable Senator Day, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Senate Public Bills — Second Reading

Orders No. 1 to 6 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills — Second Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Finley, seconded by the Honourable Senator Frum, for the second reading of Bill C-304, An Act to amend the Canadian Human Rights Act (protecting freedom).

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 2 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Rapports de comités

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ogilvie, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, tendant à l'adoption du quinzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (*projet de loi S-204, Loi établissant une stratégie nationale concernant l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique (IVCC), avec une recommandation*), présenté au Sénat le 22 novembre 2012.

Après débat,

L'honorable sénateur Mercer propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat — Deuxième lecture

Les articles n°s 1 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Deuxième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Finley, appuyée par l'honorable sénatrice Frum, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-304, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (protection des libertés).

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénatrice Marshall, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n°s 2 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reports of Committees — Other

Consideration of the twenty-sixth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled: *In From the Margins, Part II: Reducing Barriers to Social Inclusion and Social Cohesion*, tabled in the Senate on June 18, 2013.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That the report be adopted and that, pursuant to rule 12-24(1), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Minister of Human Resources and Skills Development Canada being identified as minister responsible for responding to the report.

After debate,

The Honourable Senator Segal moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 2 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 162, 179 and 158 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ataullahjan, seconded by the Honourable Senator Martin:

That the Senate of Canada express its support for Malala Yusufzai in light of her remarkable courage, tenacity and determined support for the right of girls everywhere to an education; offer its best wishes for her full recovery; express its gratitude for the courage of her family and the work of the staff at the Birmingham hospital in the United Kingdom; and offer its solidarity with girls and young women everywhere whose absolute right to equality of opportunity and quality education in every country of the world is and must always be universal and real.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Rivest, that the motion be amended by inserting after the word "Canada", and before the word "express", the words "urge the Minister of Foreign Affairs to".

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

Rapports de comités — Autres

Étude du vingt-sixième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Réduire les obstacles à l'inclusion et à la cohésion sociales pour lutter contre la marginalité*, déposé au Sénat le 18 juin 2013.

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que le rapport soit adopté et que, conformément à l'article 12-24(1) du Règlement, le Sénat demande une réponse complète et détaillée du gouvernement, la ministre des Ressources humaines et Développement des compétences Canada étant désignée ministre chargée de répondre à ce rapport.

Après débat,

L'honorable sénateur Segal propose, appuyé par l'honorable sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n^os 2 à 5 sont appellés et différés à la prochaine séance.

Motions

Les articles n^os 162, 179 et 158 sont appellés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Ataullahjan, appuyée par l'honorable sénatrice Martin,

Que le Sénat du Canada exprime son appui à Malala Yusufzai pour le courage, la ténacité et le soutien remarquables dont elle a fait preuve à l'égard du droit des filles à l'éducation partout dans le monde, qu'il lui offre ses meilleurs vœux de rétablissement, qu'il salue le courage de sa famille et remercie le personnel de l'hôpital de Birmingham, au Royaume-Uni, pour les soins qu'il lui dispense, et qu'il manifeste sa solidarité aux jeunes filles et aux jeunes femmes de partout dans le monde dont le droit absolu à l'égalité des chances et à une éducation de qualité doit être reconnu et appliqué universellement.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénatrice Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Rivest, que la motion soit modifiée, en remplaçant le mot « exprime » par les mots « presse le ministre des Affaires étrangères à exprimer ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

The Senate resumed debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator Ataullahjan, seconded by the Honourable Senator Martin:

That the Senate of Canada urge the Minister of Foreign Affairs to express its support for Malala Yusufzai in light of her remarkable courage, tenacity and determined support for the right of girls everywhere to an education; offer its best wishes for her full recovery; express its gratitude for the courage of her family and the work of the staff at the Birmingham hospital in the United Kingdom; and offer its solidarity with girls and young women everywhere whose absolute right to equality of opportunity and quality education in every country of the world is and must always be universal and real.

After debate,
The question being put on the motion, as amended, it was adopted.

Ordered, That Order No. 2 **Commons Public Bills — Third Reading**, be again called.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carignan, seconded by the Honourable Senator Poirier, for the third reading of Bill C-419, An Act respecting language skills.

After debate,
The Honourable Senator Carignan, for the Honourable Senator McIntyre, moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Motions

Order No. 75 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator Cools, seconded by the Honourable Senator Comeau:

That this case of privilege, relating to the actions of the Parliamentary Budget Officer, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for consideration, in particular with respect to the consequences for the Senate, for the Senate Speaker, for the Parliament of Canada and for the country's international relations;

And on the motion of the Honourable Senator Tardif, seconded by the Honourable Senator Cowan, that the question be referred to a Committee of the Whole for consideration.

After debate,
The Honourable Senator Carignan, for the Honourable Senator Comeau, moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Le Sénat reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénatrice Ataullahjan, appuyée par l'honorable sénatrice Martin,

Que le Sénat du Canada presse le ministre des Affaires étrangères à exprimer son appui à Malala Yusufzai pour le courage, la ténacité et le soutien remarquables dont elle a fait preuve à l'égard du droit des filles à l'éducation partout dans le monde, qu'il offre ses meilleurs vœux de rétablissement, qu'il salue le courage de sa famille et remercie le personnel de l'hôpital de Birmingham, au Royaume-Uni, pour les soins qu'il lui dispense, et qu'il manifeste sa solidarité aux jeunes filles et aux jeunes femmes de partout dans le monde dont le droit absolu à l'égalité des chances et à une éducation de qualité doit être reconnu et appliqué universellement.

Après débat,
La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que l'article n° 2 sous la rubrique **Projets de loi d'intérêt public des Communes — troisième lecture** soit appelé de nouveau.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carignan, appuyée par l'honorable sénatrice Poirier, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-419, Loi concernant les compétences linguistiques.

Après débat,
L'honorable sénateur Carignan, au nom de l'honorable sénateur McIntyre, propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion soit adjournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Motions

L'article n° 75 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénatrice Cools, appuyée par l'honorable sénateur Comeau,

Que ce cas de privilège, ayant trait aux actions du directeur parlementaire du budget, soit renvoyé au Comité permanent du Règlement, des procédures et des droits du Parlement pour étude, notamment en ce qui a trait aux conséquences pour le Sénat, pour le Président du Sénat, pour le Parlement du Canada et pour les relations internationales du pays;

Et sur la motion de l'honorable sénatrice Tardif, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la question soit renvoyée à un comité plénier pour étude.

Après débat,
L'honorable sénateur Carignan, au nom de l'honorable sénateur Comeau, propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion soit adjournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Order No. 161 was called and, pursuant to rule 4-15(2), dropped from the Order Paper.

Inquiries

Orders No. 75, 57, 62, 70, 45 and 69 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Kinsella calling the attention of the Senate to the cornerstone place of the Senate of Canada in the building and maintenance of the strong edifice of freedom and equality that is Canada.

After debate,

Further debate on the inquiry was adjourned until the next sitting in the name of the Honourable Senator Joyal, P.C.

*With leave,
The Senate reverted to Presenting or Tabling of Reports from Committees.*

The Honourable Senator Day presented the following:

Thursday, June 20, 2013

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

TWENTY-FOURTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act (borrowing of money), has, in obedience to the order of reference of Tuesday, May 21, 2013, examined the said bill and now reports as follows:

Pursuant to rule 12-23(5), your Committee recommends that this bill not be proceeded with further in the Senate for the reasons that follow.

Your Committee was told by officials from the Department of Finance that in comparison to the previous legal framework, which Bill S-217 seeks to restore, the present borrowing authority regime has provided for a more efficient, flexible, responsive and prudent financial management and greater transparency and accountability. Officials from both the Bank of Canada and the Department of Finance emphasized the important part the current borrowing authority process played in facilitating Canada's actions in the fall of 2008 to the global financial crisis.

The Committee was told by officials from the Department of Finance that the current regime introduced enhanced disclosure requirements on anticipated borrowing and planned uses of funds. In part, this is achieved through improvements to the Debt Management Strategy which is included in the Budget and is debated and voted on by members of the House of Commons each year. The Debt Management Strategy contains information regarding anticipated financial requirements, borrowing requirements, refunding requirements as well as detailed

L'article n° 161 est appelé et supprimé du Feuilleton conformément à l'article 4-15(2) du Règlement.

Interpellations

Les articles n°s 75, 57, 62, 70, 45 et 69 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Kinsella, attirant l'attention du Sénat sur la place fondamentale qu'occupe le Sénat du Canada dans l'édification et la préservation du monument à la liberté et à l'égalité qu'est le Canada.

Après débat,

La suite du débat sur l'interpellation est ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Joyal, C.P.

*Avec consentement,
Le Sénat revient à la Présentation ou dépôt de rapports de comités.*

L'honorable sénateur Day présente ce qui suit :

Le jeudi 20 juin 2013

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT-QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (emprunts de fonds), a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 21 mai 2013, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport comme suit :

Conformément au règlement 12-23(5), votre Comité recommande que ce projet de loi ne soit plus examiné par le Sénat pour les raisons formulées ci-après.

Votre Comité a été informé par des fonctionnaires du ministère des Finances que, par rapport à l'ancien cadre juridique — le projet de loi S-217 vise à rétablir — le cadre du pouvoir d'emprunt en vigueur favorise une gestion financière plus efficace, souple, réceptive et prudente ainsi qu'une transparence et une responsabilité accrues. Des représentants de la Banque du Canada et du ministère des Finances ont fait valoir combien le cadre actuel du pouvoir d'emprunt a facilité la liberté d'action du Canada à l'automne 2008 et pendant la crise financière mondiale.

Le Comité a été informé par des fonctionnaires du ministère des Finances que le cadre actuel a permis de présenter des exigences de divulgation accrues relativement aux emprunts anticipés et l'utilisation prévue des fonds. Ces objectifs sont atteints en partie grâce à des améliorations à la Stratégie de gestion de la dette, incluse dans le budget, qui est débattue et mise aux voix chaque année à la Chambre des communes. La Stratégie de gestion de la dette renferme des renseignements portant sur les besoins financiers anticipés, les besoins d'emprunts, les plans de

information outlining planned sources and uses of funds. This information forms the basis for the submission the Minister of Finance makes to the Governor in Council on borrowing authority.

The officials from the Department of Finance explained to the Committee that, in addition to the Debt Management Strategy, the Government is required to publish a Debt Management Report. This report provides a reconciliation of the projections in the Debt Management Strategy and what was actually required by the Government. This information, like the Debt Management Strategy, is available to Canadians and Parliamentarians. They also noted that under the current system, the Debt Management Report is required to be published within 30 days of the release of that years' Public Accounts, 15 days less than under the previous process.

Although not discussed by witnesses, the Committee would also note that Bill S-217, as presently drafted, does not have a coming into force provision. This omission constitutes a significant structural concern for some members of the Committee. As it is now, if this Bill were to receive Royal Assent, the proposed changes to the *Financial Administration Act* would be immediate.

It is the opinion of the majority of the Committee that the present borrowing authority process strikes an appropriate balance between parliamentary oversight and the requirement for efficiency and flexibility.

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

OTHER BUSINESS

Inquiries

Orders No. 35, 72, 71, 18, 64, 65 and 22 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Callbeck, calling the attention of the Senate to the need to address the high rate of youth unemployment in Canada which has remained consistently high for more than two years.

After debate,

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator De Bané, P.C., that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

remboursement, ainsi que des renseignements détaillés sur les sources et l'utilisation des fonds prévues. Ces renseignements forment la base de la présentation sur le pouvoir d'emprunt que le ministre des Finances soumet au gouverneur en conseil.

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont expliqué au Comité qu'en plus de publier la Stratégie de gestion de la dette, le gouvernement doit présenter un Rapport sur la gestion de la dette. Le rapport fait une conciliation entre les projections de la stratégie et les besoins réels du gouvernement. Tout comme la stratégie, le rapport est mis à la disposition du public et des parlementaires. Ils ont aussi souligné qu'en vertu du cadre actuel, le Rapport sur la gestion de la dette doit être publié dans les trente jours après la publication des Comptes publics de l'année en cours, soit quinze jours plus tôt qu'en vertu de l'ancien cadre.

Bien que les témoins n'aient pas abordé la question, le Comité note aussi que le projet de loi S-217, dans sa forme actuelle, ne contient pas de disposition d'entrée en vigueur. Cette omission représente une importante préoccupation d'ordre structurel pour certains membres du Comité. Si le projet de loi recevait la sanction royale dans sa forme actuelle, les modifications proposées à la *Loi sur la gestion des finances publiques* seraient immédiates.

La majorité du Comité est d'avis que le cadre du pouvoir d'emprunt qui est actuellement en vigueur atteint un équilibre approprié entre la nécessité de la surveillance parlementaire et des exigences en matière d'efficacité et de souplesse.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AUTRES AFFAIRES

Interpellations

Les articles n°s 35, 72, 71, 18, 64, 65 et 22 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénatrice Callbeck, attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de s'attaquer au taux élevé de chômage chez les jeunes du Canada, taux qui est systématiquement élevé depuis plus de deux ans.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur De Bané, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Orders No. 40, 9, 60, 68 and 19 were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Poirier:

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit reports with the Clerk of the Senate between July 1, 2013, and September 30, 2013, if the Senate is not then sitting, and the reports be deemed to have been presented or tabled in the chamber, as the case may be; and

That, notwithstanding any usual practice or provision of the Rules, any presented report deposited with the Clerk under the terms of this order be placed on the Orders of the Day for consideration at the next day thereafter during the session that the Senate sits and published in the Journals of that day.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Neufeld moved, seconded by the Honourable Senator Lang:

That, pursuant to rule 12-18(2)(b)(i), the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources be authorized to sit for two days between Friday, June 21, 2013 and Friday, September 20, 2013 for the purpose of considering a draft report relating to its study on the current state of the safety elements of the bulk transport of hydrocarbon products in Canada, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week; and

That, notwithstanding usual practices, the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources be permitted to deposit with the Clerk of the Senate the above mentioned report if the Senate is not then sitting; and that the report be deemed to have been tabled in the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Poirier:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 5:54 p.m. the Senate was continued until tomorrow at 9 a.m.)

Les articles n^os 40, 9, 60, 68 et 19 sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénatrice Poirier,

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer des rapports auprès du greffier du Sénat du 1^{er} juillet 2013 au 30 septembre 2013, si le Sénat ne siège pas à ce moment-là, et que lesdits rapports soient réputés avoir été présentés ou déposés au Sénat, selon le cas;

Que, nonobstant toute pratique habituelle ou toute disposition du Règlement, tout rapport présenté qui est déposé auprès du greffier conformément à cet ordre soit inscrit à l'ordre du jour du prochain jour de séance du Sénat au cours de la session et publié dans les Journaux de ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Neufeld propose, appuyé par l'honorable sénateur Lang,

Qu'en conformité avec l'article 12-18(2)b)(i) du Règlement, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à se réunir pendant deux jours entre le vendredi 21 juin 2013 et le vendredi 20 septembre 2013 inclusivement afin d'examiner un projet de rapport relatif à son étude sur l'état actuel de la sécurité du transport en vrac des hydrocarbures au Canada, même si le Sénat est adjourné à ce moment pour une période de plus d'une semaine;

Que, nonobstant les pratiques habituelles, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à déposer auprès du greffier du Sénat son rapport si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénatrice Poirier,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 17 h 54, le Sénat s'adjourne jusqu'à 9 heures demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Seth replaced the Honourable Senator White (*June 20, 2013*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator De Bané, P.C., replaced the Honourable Senator Moore (*June 19, 2013*).

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*June 19, 2013*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The Honourable Senator Furey replaced the Honourable Senator Ringuette (*June 19, 2013*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Furey (*June 19, 2013*).

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Martin. (*June 19, 2013*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Raine (*June 19, 2013*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Martin (*June 19, 2013*).

Corrigendum

(*Journals of the Senate*, Tuesday April 16, Wednesday, April 17 and Thursday, April 18, 2013)

Add the name of the Honourable Senator *Oh to the list of Senators in attendance to business.

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénatrice Seth a remplacé l'honorable sénateur White (*le 20 juin 2013*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénateur De Bané, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Moore (*le 20 juin 2013*).

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 19 juin 2013*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

L'honorable sénateur Furey a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 19 juin 2013*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénateur Furey (*le 19 juin 2013*).

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 19 juin 2013*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénatrice Raine (*le 19 juin 2013*).

L'honorable sénatrice Raine a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 19 juin 2013*).

Corrigendum

(*Journaux du Sénat* du mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 avril 2013)

Ajouter le nom de l'honorable sénateur *Oh à la liste des sénateurs participant aux travaux.

APPENDIX
(see p. 2705)

Thursday, June 20, 2013

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

EIGHTH REPORT

Your committee, to which was referred a case of privilege respecting the appearance of a witness before a committee, has, in obedience to its order of reference of May 8, 2013, examined the said case of privilege and now reports as follows:

The rights of Parliament to perform its constitutionally-mandated role are well-entrenched in our Westminster parliamentary system. These rights assure the independence of parliamentarians to enable their constitutional functions. They result from the centuries old struggle of the English House of Commons in the assertion of its independence and the establishment of its distinct role within Parliament.

In Canada, these rights attained constitutional status when they were entrenched in the preamble and in section 18 of the *Constitution Act, 1867*. Under the Constitution, Parliament exercises the full extent of parliamentary rights and immunities enjoyed by the UK House of Commons at the time of Confederation as well as additional rights and immunities that are necessary to its constitutional functions.

The historic rights that Parliament relies on to conduct its business and fulfil its constitutional role have continued to evolve in response to modern realities. It is imperative for Parliament to have a dialogue with the public, to hear a diversity of views, opinions and perspectives on any item of business before Parliament. This enriches Parliament's work and makes it relevant to Canadians. For this reason, Parliament must be vigilant in preserving its ability to conduct its business and to have access to the views of its fellow citizens.

In addition, the right to appear before parliamentary committees is an individual right for Canadians, a means by which they can participate in the deliberations of Parliament. Witnesses coming to Parliament are protected by privilege when they participate in a proceeding in Parliament such as a committee hearing, inquiry or other study. Witnesses are afforded parliamentary protection because it is essential that, like parliamentarians, they are able to speak freely without fear that they will be held liable for any statements they make.

Among the rights Parliament possesses are:

- The right to conduct its business, whether in the chamber or in committees, without any encroachment on that right;
- The right to call any witness on any matter of business that the Parliament considers relevant; and
- The right to determine for itself whether its rights have been encroached upon.

Equally important, Parliament has a corresponding duty to preserve and protect these fundamental rights.

ANNEXE
(voir p. 2705)

Le jeudi 20 juin 2013

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé un cas de privilège concernant la comparution d'un témoin devant un comité, a, conformément à son ordre de renvoi du 8 mai 2013, examiné ledit cas de privilège et fait maintenant rapport comme suit :

Les droits qui permettent au Parlement d'exercer le rôle qui lui est imparié par la Constitution sont bien établis dans notre régime parlementaire modelé sur celui de Westminster. Ils garantissent aux parlementaires l'indépendance indispensable à l'exercice de leurs fonctions constitutionnelles. Ils sont le fruit de la lutte séculaire de la Chambre des communes britannique pour affirmer son indépendance et établir son rôle distinct au sein du Parlement.

Au Canada, ces droits ont pris valeur constitutionnelle quand ils ont été inscrits dans le préambule et dans l'article 18 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Aux termes de la Constitution, le Parlement canadien jouit de tous les droits et immunités parlementaires qui étaient ceux de la Chambre des communes britannique au moment de la Confédération, et des droits et immunités additionnels nécessaires à l'exercice de ses fonctions constitutionnelles.

Le privilège historique sur lequel se fonde le Parlement pour faire son travail et s'acquitter de son rôle constitutionnel a continué à évoluer pour s'adapter aux réalités de l'heure. Il est primordial pour le Parlement de tenir un dialogue avec le public et d'entendre différents points de vue et opinions sur n'importe quelle affaire dont il est saisi. Cela enrichit le travail du Parlement et le rend plus pertinent aux yeux des Canadiens. Par conséquent, le Parlement doit être vigilant afin de préserver sa capacité de s'acquitter de ses fonctions et de consulter les citoyens en toute liberté.

Le droit de comparaître devant un comité parlementaire fait partie des droits individuels des Canadiens; il permet à ceux-ci de participer aux délibérations du Parlement. Quand ils participent à des travaux du Parlement, comme une audience, une enquête ou une autre étude d'un comité, les témoins sont protégés par le privilège, car il est essentiel que, à l'instar des parlementaires, ils puissent parler librement sans crainte d'être poursuivis pour leurs déclarations.

Les droits du Parlement comprennent notamment :

- le droit de conduire ses travaux sans entrave, à la chambre ou en comité;
- le droit de convoquer des témoins sur n'importe quelle question qu'il considère comme importante;
- le droit de déterminer lui-même s'il y a eu atteinte à ses droits.

Élément tout aussi important, le Parlement a en contrepartie le devoir de protéger ces droits fondamentaux.

The Senate on motion, referred a case of privilege to the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (Committee) on 8 May 2013 following the Speaker's ruling that a *prima facie* case had been established. The basic facts are that a member of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), Corporal Beaulieu, was invited to appear before the Standing Senate Committee on National Security and Defence (SECD), as a representative of the Mounted Police Professional Association of Canada (MPPAC). In the end, Cpl. Beaulieu did not appear as his immediate supervisor, acting in accordance with long-standing RCMP policy, declined to give him permission to travel while off-duty sick.

In its consideration of this case of privilege, the Committee met on Tuesday, 4 June 2013 and Wednesday, 5 June 2013 to hear evidence. The Committee heard from the following witnesses:

- Corporal (Cpl.) Roland Beaulieu, member of the National Executive of the Mounted Police Professional Association of Canada, as an individual;
- Staff Sergeant (S/Sgt.) George Reid, Protective Services Section, "E" Division, Royal Canadian Mounted Police;
- Chief Superintendent (C/Supt.) Kevin deBruyckere, Deputy Criminal Operations, Federal Policing, "E" Division, Royal Canadian Mounted Police;
- Dr. Isabelle Fieschi, Chief, Health Services, Royal Canadian Mounted Police; and
- Assistant Commissioner (A/Commr.) Gilles Moreau, Director General, HR Transformation, Royal Canadian Mounted Police.

The Committee received copies of relevant email communications from the RCMP relating to Cpl. Beaulieu. The RCMP also provided sections of its Administration Manual pertaining to sick leave and travel.

Cpl. Beaulieu testified that he felt intimidated by the actions of his supervisor and did not attend the SECD meeting. The evidence of S/Sgt. Reid was that Cpl. Beaulieu was not given permission to attend. As a result, Parliament's right to hear from a Canadian citizen was encroached upon when he was refused permission to attend.

Parliament has the absolute and unfettered right to call witnesses to appear before it and before its committees. This right has been encroached upon with the result that the SECD lost its right to hear a witness of its choosing.

However, this Committee finds, despite this encroachment, that the work of the SECD was not unduly impeded. A colleague of Cpl. Beaulieu, the President of the MPPAC, was available to speak to the SECD. In addition, during this Committee's inquiry into the case of privilege, no impediment was placed on Cpl. Beaulieu that prevented him from testifying before this Committee as it examined this case of privilege.

The Committee sees no reason to pursue the matter further and certainly no reason to give consideration to a sanction or a censure.

Au moyen d'une motion, le Sénat a renvoyé une question de privilège au Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (le Comité) le 8 mai 2013, à la suite de la décision du Président du Sénat qu'une question de privilège était bien fondée à première vue. Elle concerne le fait qu'un membre de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le caporal Beaulieu avait été invité à comparaître devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (SECD), comme représentant de l'Association professionnelle de la police montée du Canada (APPMC). En fin du compte, le caporal Beaulieu n'a pas comparu, son supérieur immédiat, en accord avec la politique bien établie de la GRC, lui ayant refusé l'autorisation de voyager pendant qu'il était en congé de maladie.

Le Comité s'est réuni le mardi 4 juin et le mercredi 5 juin 2013 pour étudier cette question de privilège et entendre des témoins. Il a entendu les personnes suivantes :

- le caporal (Cpl) Roland Beaulieu, membre de l'exécutif national de l'Association professionnelle de la police montée du Canada, à titre personnel;
- le sergent d'état-major (sgt é-m) George Reid, Section des services de protection, Division « E », Gendarmerie royale du Canada;
- le surintendant principal (std pal) Kevin deBruyckere, adjoint, Enquêtes criminelles, Opérations fédérales, Division « E », Gendarmerie royale du Canada;
- D^re Isabelle Fieschi, médecin-chef, Services de santé, Gendarmerie royale du Canada;
- le commissaire adjoint Gilles Moreau, directeur général, Transformation des ressources humaines, Gendarmerie royale du Canada.

Le Comité a reçu copie des courriels concernant le Cpl Beaulieu émanant de la GRC. La GRC lui a également communiqué les sections de son Manuel d'administration portant sur les congés de maladie et les voyages.

Le Cpl Beaulieu a témoigné qu'il a été intimidé par les actions de son supérieur et ne s'est pas présenté à la réunion du Comité. Le sgt é-m Reid a confirmé que le Cpl Beaulieu n'avait pas eu la permission de se rendre à la convocation du SECD. Or, cela constitue en soi une entrave au droit du Parlement d'entendre un citoyen canadien.

Le Parlement a le droit absolu de convoquer en toute liberté des témoins devant lui ou devant un de ses comités. Il a été porté atteinte à ce droit avec le résultat que le SECD a été privé du droit d'entendre un témoin de son choix.

Cependant, le Comité estime que cela n'a pas eu pour effet de nuire indûment aux travaux du SECD, car un collègue du Cpl Beaulieu, le Président de l'APPMC, a pu témoigner. De plus, le Cpl Beaulieu n'a d'aucune manière été empêché de participer librement à l'étude de cette question de privilège par le Comité.

Le Comité estime donc inutile de pousser la question plus loin et encore moins d'envisager une sanction ou un blâme.

In coming to this conclusion as to an appropriate response to this encroachment on the rights of Parliament, the Committee notes that the RCMP have shown in both their testimony and by their actions before our Committee that this matter has been rectified for future requests from Parliament.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

Le président,

DAVID SMITH

Chair

Sa conclusion s'appuie sur le témoignage et les actions des représentants de la GRC présentés au Comité qui montrent que le problème a été réglé en ce qui concerne des requêtes futures du Parlement.

